

STATIONNEMENT SUR RUE RÉSERVÉ AUX RÉSIDANTS POUR RUES ÉTROITES (SRRRE)

Les citoyens qui ne possèdent pas de vignette SRRR régulière et qui résident dans les secteurs mentionnés ci-bas peuvent obtenir gratuitement la vignette *Rues étroites*. Cette mesure particulière vise à faciliter le déneigement des rues étroites et le passage des véhicules d'urgence, tout en conservant le maximum de places de stationnement disponibles.

Pour obtenir une vignette de stationnement vous devez :

- 1- Vous présenter à l'un des deux comptoirs d'Accès Ville-Marie ouvert de 8h30 à 16h30 :
 - 800, boul. de Maisonneuve Est, 17^e étage
Place Dupuis
 - 275, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée
Hôtel de ville
- 2- Demeurer dans l'un des secteurs suivants :
 - 1400 à 1549, rue Beaudry
 - 1838 à 2399, rue Cartier
 - 2001 à 2410, rue Dorion
 - 1550 à 1650, rue Lartigue
 - 1150 à 1350, boul. de Maisonneuve Est
 - 1300 à 1400, rue Martineau
 - 1800 à 1999, rue Ontario Est
 - 1150 à 1350, rue Panet
 - 2200 à 2340, rue Panet
 - 1100 à 1400, boul. René-Lévesque Est
 - 1100 à 1400, rue Sainte-Catherine Est
 - 1305 à 1347, rue Sainte-Rose
 - 1800 à 1996, rue Sherbrooke est (côté Sud)
 - 0 à 1812, rue Visitation
 - 2105 à 2175, rue Wolfe
 -
- 3- Présenter les pièces justificatives suivantes :
 - **Une preuve de la catégorie « possession d'un véhicule » portant le nom du requérant :**
 - certificat d'immatriculation; ou
 - certificat d'immatriculation et contrat de location; ou
 - certificat d'immatriculation et attestation du propriétaire à l'effet que le requérant est le conducteur principal inscrit sur le certificat d'assurance du véhicule; et
 - **Deux preuves récentes de la catégorie « résidence dans le secteur concerné » portant le nom et l'adresse du requérant, parmi les suivantes :**
 - certificat d'assurance automobile identifiant le requérant comme conducteur principal;

- extrait du contrat d'assurance automobile identifiant le requérant comme conducteur principal;
- compte d'une compagnie de services publics (électricité, téléphone, gaz naturel ou câblodistribution) daté d'au plus trois mois;
- compte d'un établissement d'enseignement daté d'au plus trois mois;
- relevé d'assurance-emploi daté d'au plus trois mois;
- relevé d'une institution financière ou de crédit daté d'au plus trois mois;
- déclaration de revenus provinciale ou fédérale;
- changement d'adresse de Postes Canada.

Coût

Gratuit

Liste des espaces de stationnement réservés aux détenteurs des vignettes Rues étroites :

- **CHUM Hôpital Notre-Dame**
Plessis, au nord d'Ontario (10 places)
Intérieures, entre 19h et 8h
Sauf section jaune A+ au 1^{er} niveau
- **Comité social Centre-Sud**
Robin et Beaudry (20 places)
Entre 21 h et 7h30
- **Touchette automobile**
Entrée rue Goulet par Ontario (10 places)
Entre 19h et 7h